

Article 6 CAUTIONNEMENT :

A la signature de la réservation, un chèque de caution d'un montant de 450 € sera demandé au locataire pour la garantie du matériel, un autre de 100 € par clé remise, ainsi qu'un dernier de 150 € correspondant à l'état de propreté dans lequel la salle est rendue.

Ces chèques seront restitués après accomplissement de toutes obligations, conformément aux articles 2 et 4 de la convention de location. Les bénéficiaires mentionnés à l'article 5 ne seront pas dispensés de ce cautionnement à l'exception des écoles.

Article 7 CHARGES :

Le montant des charges est forfaitaire et fixé comme suit :

* salle seule journée ou soirée :	ETE = 32 €	HIVER = 57 €
* salle + cuisine (2 jours) :	ETE = 62 €	HIVER = 82 €
* salle + cuisine (3 jours) :	ETE = 72 €	HIVER = 92 €

Article 8 RESILIATION DU CONTRAT DE LOCATION :

La commune ne pourra résilier le contrat qu'en cas de force majeure. Le locataire ne pourra alors prétendre à aucune indemnité mais sera remboursé de son acompte. En cas de désistement du locataire, ce dernier ne sera pas remboursé de son acompte sauf cas de force majeure à l'appréciation de la commune.

Article 9 MODILITE DE LOCATION :

En mairie :

- * demande écrite de location
- * présentation de l'assurance
- * dépôt cautions et acomptes.
- * signature de la convention de location
- * paiement du solde
- * paiement du matériel ou mobilier dégradés.
- * restitution des chèques de caution dans les conditions énumérées aux articles 3 et 4 de la convention de location.

Il est précisé que tous les chèques concernant le cautionnement, la location, les charges et les remboursements du matériel et mobilier détériorés seront établis à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**.

Auprès d'un responsable communal, sur rendez-vous :

Tél. salle : 03 80 26 85 46

* remise des clés : vendredi : 10 heures précises

* restitution des clés : lundi : 9 heures précises

* inventaire et état des lieux :

Le personnel communal doit pouvoir rentrer dans les locaux pour l'inventaire et les diverses tâches qui lui sont confiées.

Certifié avoir pris connaissance

Le (date)

Le Locataire,